



Une agression de plus !

Hier matin, vers 9 heure, lors du départ promenade, un de nos collègues a été victime d'une agression physique sur la MA1.

Le détenu K, stagnant au niveau de l'escalier du 3 -ème étage, a refusé d'obéir à une injonction lui demandant de rejoindre la cour de promenade.

Le collègue F, élève en formation au sein du CPOS, a été alors bousculé puis agressé d'un coup de tête par le dit détenu.

Rapidement, le détenu virulent a été maîtrisé par le personnel présent et mit en prévention, tout en proférant des insultes et des menaces à tout va !

N'oublions pas que ce détenu a été transféré sur notre établissement par une mesure d'ordre et de sécurité et qu'il c'était déjà fait remarquer lors d'un retour sport.

Par la suite, notre collègue a été promptement pris en charge et amené à l'hôpital pour y subir des examens qui ont révélé des blessures au niveau du visage et du genoux.

Le syndicat local de la CGT pénitentiaire souhaite un prompt rétablissement à notre collègue F.

Le syndicat local de la CGT pénitentiaire exige que le détenu K soit durement sanctionné sur le plan pénal et disciplinaire pour son acte.

Le syndicat local de la CGT pénitentiaire félicite l'ensemble des agents pour avoir su maîtriser cette situation à risque avec professionnalisme.

Le syndicat local de la CGT pénitentiaire rappelle à l'ensemble des personnels qu'ils bénéficient d'une protection statutaire et ainsi nous les invitons à porter systématiquement plainte pour toute agression physique ou verbale dont ils pourraient être victime !

Le syndicat local de la CGT pénitentiaire rappelle que tout personnel agressé verbalement ou physiquement peut se rapprocher d'un psychologue, s'il en ressent le besoin. Il ne faut jamais rester seul après avoir vécu une telle épreuve.